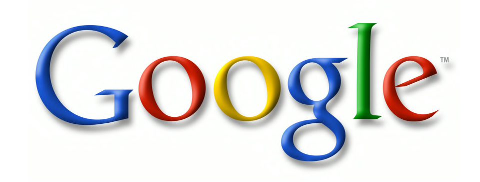




TABLEAU HISTORIQUE,

PHILOSOPHIQUE ET MORAL

DE LA

FRANCHE-MAÇONNERIE

EN FRANCE.

TABLEAU HISTORIQUE,

PHILOSOPHIQUE ET MORAL

DE LA

FRANCHE-MAÇONNERIE

EN FRANCE;

DIVISÉ EN TROIS PARTIES.

PREMIÈRE PARTIE.

Influence de la Fr.·.-Maç.·. sur l'esprit et les mœurs du dix-huitième siècle. — Persécutions que cette institution a éprouvées. — Persévérance et progrès de l'institution. — Principes et enseignemens.

DEUXIÈME PARTIE.

Motifs qui ont porté les fondateurs de la Fr.·.-Maç.·. à unir dans cette institution l'agréable à l'utile. — De l'intérieur des LL.·. — De leurs officiers et de l'administration. — De leurs réglemens particuliers. — Du G.·. O.·. — Des statuts généraux. — De la Maç.·. dans les départemens, dans les colonies et à Paris.

TROISIÈME PARTIE ET CONCLUSIONS.

Des principales époques de la Fr.·.-Maç.·., de 1725 à 1836. — Situation actuelle de l'institution. — Droits à une position supérieure. — Ce que cette position pourrait être. — Vœux et moyens pour atteindre le but de ce *Tableau historique*.

PAR LE F.·. BAZOT.

PRIX : 1 FR.

PARIS,

CHEZ LE F.·. MICHALLET,

Rüe de Grenelle Saint-Honoré, nº 45 et 47.

—

1836.

IMPRIMERIE DE VEUVE DONDEY-DUPRÉ.

TABLEAU HISTORIQUE,

PHILOSOPHIQUE ET MORAL

DE LA

FRANCHE-MAÇONNERIE

EN FRANCE.

> L'ordre des Francs-Maçons a pour objet l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et la pratique de toutes les vertus.
>
> *Statuts et Réglemens généraux de l'ordre Maçonnique en France*, 1 vol. in-8º, 5826.

Les grandes pensées viennent du cœur, a dit Vauvenargues.

L'institution Franche-Maçonnique vient du génie inspiré par un noble cœur.

Partant de ce principe, pour démontrer l'excellence de cette institution et appeler sur elle l'intérêt que lui doivent tous les gens de bien, Maç.·. et Prof.·., c'est mériter la bienveillance, indépendamment du plus ou moins de bonheur à traiter un sujet digne des plus belles inspirations.

Nous ne nous sommes point dissimulé que nous osions beaucoup en essayant un *Tableau historique*,

philosophique et moral de la Franche-Maçonnerie, en France. Mais si nous avions la conscience de notre faiblesse sous le rapport du talent, nous nous sentions fort de la loyauté de nos intentions, de l'indépendance que nous avons toujours professée, de notre ancienneté en Maç.·..

Il y a trente-et-un ans que nous sommes Maç.·.; il y a trente-et-un ans que nous sommes fidèle au G.·. O.·. : c'est l'attachement au vieux drapeau. On marche et on meurt à son ombre, et on le salue encore de son dernier regard.

Constant dans notre foi, dans notre amour pour la Maç.·., dans notre respect pour la vérité, dans des vues que nous croyons utiles, nous dirons toute notre pensée, et nous répéterons toujours avec nos FF.·., à l'exemple des anciens preux : *Fais ce que dois, advienne que pourra!*

PREMIÈRE PARTIE.

Influence de la Fr.·.-Maç.·. sur l'esprit et les mœurs du dix-huitième siècle. — Persécution que cette institution a éprouvées. — Persévérance et progrès de l'institution. — Principes et enseignemens.

Le flambeau de la philosophie, qui illustra le dix-huitième siècle, ne paraissait pas encore à l'horizon du monde intellectuel, lorsqu'une société mystérieuse surgit tout-à-coup au sein de la capitale de la France, dans les premières années de ce siècle

devenu si célèbre, et qui sera si grand entre tous les siècles.

Cette société ne fut d'abord remarquable que par son titre bizarre.

Quelle était donc cette société, dont le titre faisait en quelque sorte la fortune, puisqu'il excitait l'attention publique, sans qu'on connût les principes de la société, ni les hommes qui en étaient membres ?

La société inconnue, bizarre, inexplicable, était celle des *Francs-Maçons*.

Qu'était une société de Fr.·.-Maç.·. ? Où tenait-elle ses assemblées dans Paris ? que prétendait-elle ? quelle destinée l'attendait ?

Toutes ces questions se firent, et personne ne répondit. Les F.·.-M.·. eux-mêmes gardaient le silence, car ils n'avaient rien à dire à une curiosité inquiète ou frivole. Ils observaient et attendaient les événemens.

Les curieux, vrais ou faux prosélytes, initiés ou feignant de l'être, faisant une *mode* de la Fr.·.-Maç.·., se montrèrent et demandèrent partout : Y a-t-il ici des Fr.·.-Maç.·. ? Nous le sommes : honneur aux Francs-Maçons !

Toujours même silence de la part des F.·. les plus sages, et cependant le nombre des Fr.·.-Maç.·. s'augmentait. C'est qu'ils ne choisissaient pas les néophytes parmi les candidats bruyans et empressés ; ils faisaient leurs choix en secret et en silence parmi

les hommes qui s'y attendaient le moins, mais dont les principes et la discrétion donnaient de la confiance et de la sécurité à la société nouvelle.

Quelques années s'étaient écoulées; la Société Franche-Maconnique avait acquis de la force, et pris possession de la France par le simple droit de Cité, à Paris.

Mais l'autorité civile s'inquiète. Il était déjà trop tard; elle poursuit, persécute, condamne à l'amende et à la prison; plus tard, le roi Louis XV défend les honneurs de la cour aux hommes titrés qui sont Fr.·.-Maç.·..

En aide au Châtelet, et plus violente encore dans ses menaces, arrive l'autorité ecclésiastique. D'abord sa voix lamentable trouble les ames simples, anime les esprits crédules, cherchant à fanatiser les uns et les autres; puis cette voix devient sombre et terrible, car elle fait entendre que Satan, sa pompe et ses œuvres sont dans la société de ces hommes qui se disent *Frères Maçons;* que l'autel et le trône sont menacés; que les *Frères Maçons* apportent tous les désordres, toutes les corruptions. Encore quelques années, et le chef de la chrétienté, le pape Benoît XIV, lancera les foudres du Vatican pour anéantir les FF.·.! Son successeur, Clément XII, ranimera les foudres, et étendra les persécutions; un évêque de Marseille, M. de Belzunce, lui prêtera son concours; enfin, de leur côté, MM. de Sorbonne condamneront aussi la *Société des Fr.·.-*

Maç.·.: pontifes, prélats, docteurs, simples prêtres, tous ces ministres d'un Dieu de paix nous font une guerre acharnée. Grâce à l'esprit et aux mœurs douces de la nation française, le danger fut peu de chose; mais en Espagne, en Portugal, les cachots du saint-office se ferment sur des Maç.·. intrépides; et en Portugal, il y a à peine quelques années, les membres d'une L.·. tout entière sont publiquement mis à mort!

Persécutions en France d'une police d'un autre tems, anathème des prêtres de la même époque, calomnies des méchans, diatribes et satires de toute espèce, rien ne manqua aux Fr.·.-Maç.·., qui, eux non plus, ne manquèrent point à leur mission de fraternité entre eux, d'amour pour l'humanité.

Ils prêchaient dans leurs temples, encore inconnus aux Prof.·., ce qu'ils prêcheront toujours et partout où leur parole se fera entendre : le respect du prince et des lois, la tolérance pour toutes les croyances religieuses, la charité pour les malheureux à qui d'abord ils donnent des secours, la patience devant l'injure et la diffamation, l'indulgence pour ceux qui en mériteraient le moins, la fraternité entre tous les citoyens, entre tous les peuples, l'égalité qui vient de Dieu et de la nature, la rigide observation des mœurs, la nécessité de s'éclairer les uns les autres afin d'être plus justes, enfin la haine du vice et l'amour de la vertu.

Déjà par leur parole, dans les diverses classes de

la société et particulièrement dans la classe intermédiaire, celle entre la noblesse et le peuple, les Fr.·.-Maç.·. avaient préparé les esprits à une grande révolution morale, lorsque les ouvrages des philosophes Helvétius, Voltaire, J.-J. Rousseau, Montesquieu, Diderot, Dalembert, Condorcet, Cabanis, etc., apportèrent leur vive et puissante lumière, comme le soleil vient se confondre avec le jour pour en augmenter l'éclat.

Il n'y eût pas, il ne pouvait pas y avoir lutte entre les Francs-Maçons et les hommes illustres de la philosophie.

Le but des uns et des autres était le même : éclairer les hommes pour les rendre plus sages et plus heureux.

Les premiers, en tenant un langage simple, vrai, mais de haute portée, parlent au bon sens, à la raison, au cœur, qui presque toujours les inspire et les dirige.

Les autres, s'adressant directement aux esprits transcendans, posent les lois générales du bien et des améliorations, et tracent, avec la précision mathématique, la route à suivre par tous les hommes qui se sentent appelés à être les guides et les bienfaiteurs de leurs semblables.

Tous, Fr.·.-Maç.·. et philosophes, s'agitaient pour les réformes, tous cherchaient à régler l'avenir, institutions sociales, conduite des individus.

Les résultats, grands et puissans, ont répondu à l'attente commune.

Nous en appelons à toutes les consciences. En est-il une qui puisse nier le point de départ tout à l'honneur des Fr.·.-Maç.·., le concours des FF.·. et des philosophes, le succès de l'immense et immortelle entreprise des uns et des autres?

La France a dû aux Francs-Maçons et aux philosophes la destruction de la féodalité; l'affaiblissement du principe et des moyens du fanatisme et de la superstition; l'établissement d'institutions politiques plus en harmonie avec les droits et les besoins des hommes devenus, par notre révolution dans les idées, égaux et citoyens; des lois moins barbares; un gouvernement plus éclairé, partant plus sage; des mœurs plus pures; un meilleur état social.

La Lum.·. Maç.·. et les lumières de la philosophie se sont répandues sur tous les points du globe. La France régénérée n'a point encore atteint le degré de perfection que commandent les doctrines de la Fr.·.-Maç.·. et le génie des philosophes; mais le mouvement est donné, entraînant, irrésistible. Les livres des philosophes et les loges avouées ou secrètes existent partout. Partout il y a des Fr.·.-Maç.·. et des philosophes disciples des maîtres du dix-huitième siècle. L'élément des réformes et des améliorations est chez tous les peuples. Le grand œuvre s'accomplira.

En attendant, et lorsqu'il sera accompli ailleurs comme il l'est en grande partie chez nous, il fau-

dra que la Fr.·.-Maç.·. continue et soutienne à jamais ses enseignemens moraux et philosophiques. Pour cet enseignement, aussi admirable que parfait, il n'y a de terme que celui où pourra cesser l'espèce humaine.

En effet, les hommes qui jouissent des trésors de la Lum.·. Maç.·. et les philosophes sont mortels; leur force et leur sagesse s'éteignent avec eux. D'autres hommes naissent, et leurs passions inévitables, violentes, presque toujours sans frein, ramèneraient bientôt le chaos là où régnent l'ordre et l'harmonie, ou tout au moins le progrès vers l'un et l'autre.

Oui, les LL.·. sont les écoles permanentes de la morale universelle dégagée de l'influence des climats, des mœurs, des cultes, des doctrines politiques. Elles doivent toujours exister, toujours s'accroître, car il faut que la leçon et l'exemple soient continuels puisqu'ils sont l'aliment de l'esprit, l'entrave des passions, la règle de la vertu. L'esprit, comme le corps, ne se soutient pas si on le prive de la nourriture qui lui est propre. Les meilleurs livres peuvent n'être pas lus. La parole sait toujours se faire entendre. La parole est plus puissante que les livres.

Francs-Maçons! continuez vos enseignemens. Vous vous êtes imposé une mission sacrée, qui, fondée sur les passions, doit durer comme elles.

Les passions sont diverses, vives, de chaque jour.

Elles ont des attraits dont on ne prévoit pas les suites funestes ou fâcheuses, ou, si on les prévoit, on les brave, car on se croit plus fort qu'elles : on ne doutera jamais qu'on ne puisse les vaincre. Il faut donc que l'enseignement, c'est-à-dire le langage de la raison, se fasse entendre à tous et partout; mais ce langage doit être prudent et convenable.

Dans l'enseignement religieux, la raison, quand la superstition et le fanatisme ne l'ont point viciée, est triste et austère. Comme elle demande sans cesse et absolument ce qui est à peu près l'impossible, on ne la comprend pas, ou on l'écoute, soit avec la certitude de ne pouvoir lui être fidèle, soit avec la confiance téméraire de ne jamais faillir. C'est que trop demander c'est dépasser le but. Exigez peu, vous recevrez davantage.

Dans les écoles de la jeunesse, la raison s'exprime aussi par des leçons graves, mais elle parle à l'inexpérience, à la légèreté, à une jeunesse qui écoute par nécessité, et qui oublie parce que ce qu'on lui dit est au-dessus de sa portée et de l'insouciance de son âge.

Voyez la raison dans l'enseignement des loges! Elle aussi est grave et sévère dans ses principes ; mais son langage se met en rapport avec les intelligences. Ses formes sont douces ; elle possède l'art de captiver; elle dit à propos; sa parole est celle de l'apôtre : le choix des modèles et de ses sujets est

son talent, son bonheur, sa rare et magique puissance.

Elle dit : La Fr.·.-Maç.·. vous enseigne l'obligation sacrée, touchante, de vous aimer et de vous entre aider, car vous êtes frères, car vous êtes hommes, et, comme tels, sensibles et raisonnables; car votre origine, votre vie, votre fin, votre destinée entière sont les mêmes : douleurs, passions, éclairs de bonheur, longues peines, et puis néant dans ce monde, que vous ne reverrez plus, et à qui du moins, pour l'honneur de votre famille, pour la paix de votre conscience, enfin pour l'exemple, vous devez laisser de nobles ou de doux souvenirs.

A quoi bon tous, faibles créatures, jouets de vos sens et de vos idées, de l'action de vos semblables, de la force des événemens; d'un présent orageux, d'un avenir inconnu, vous haïr, vous outrager, vous faire un mal incessant, quand, avec la bonté native en vous, vous pouvez rendre heureux les autres et être heureux vous-mêmes en donnant l'exemple de la justice et de la générosité?

Le mal que vous feriez serait un sacrilége aux yeux de l'Être-Suprême et une cruauté aux yeux des hommes, un principe de malheur qui enveloppe comme dans un réseau l'oppresseur et la victime. Le bien appelle le bien. A moins d'être insensés ou féroces, ferez-vous du mal à qui sera bon pour vous? non! Eh bien! faites donc aux autres comme

le veut l'antique morale, l'Évangile, qui la reproduit si admirablement, et le cœur humain dont elle émane ; faites aux autres tout ce que vous voudriez qui vous fût fait à vous-mêmes.

Aux uns qui souffrent, la Fr.·.-Maç.·. dit : Ayez courage, surmontez vos peines et vos douleurs ; n'enviez pas le contentement et la tranquillité d'autrui ; cela serait lâche ; cela vous rendrait encore plus malheureux.

Aux autres qui ont le bonheur, elle dit : Faites part à vos semblables de la félicité matérielle ou morale dont vous jouissez. Donnez-leur des secours, un appui, des conseils, des consolations. Donner ainsi, c'est gagner ; c'est doubler son bonheur en le partageant.

Elle dit à tous : Raisonnez vos projets et vos actions ; n'agissez jamais avant d'avoir consulté la droiture de votre esprit et l'inspiration de votre cœur. Modérez vos passions, quand le bon résultat que vous pouvez en attendre est douteux. Les passions mauvaises, repoussez-les avec énergie ; suivez avec empressement et fermeté les passions généreuses.

Soyez indulgens pour les autres, car il n'y a pas d'homme, quelque estimable qu'il soit, qui n'ait besoin d'indulgence. Soyez bons. La bonté est un principe. Les conséquences sont égales pour vous, qui faites bien, pour les autres qui reçoivent ce bien, et qui, par devoir ou par amour-propre,

font également bien pour n'être pas au-dessous de vous.

C'est ainsi que la Fr∴-Maç∴ pose ses principes et parle à ses sectateurs, dans le cercle de son enseignement particulier, mais qui a de l'écho au dehors. Cet enseignement crée ou ranime l'énergie; il lui fait des amis et des prosélytes.

Mais quand cet enseignement s'adresse, non plus à quelques individus de choix, mais aux peuples de toutes les contrées de la terre, il semble passer de la voix humaine dans la voix douce et paternelle qui appartient à la divinité elle-même.

Il semble que, des régions célestes, le Dieu qui préside à tout ce qui est grand, noble et vertueux, à tout ce qui est saint et pur, se communique à la masse entière des hommes qu'il aime et à qui il veut faire entendre des vérités consolantes et éternelles.

Et la Fr∴-Maç∴, inspirée par ce Dieu suprême, fait entendre ces paroles, que nous redisons mal, mais dont le sens n'est point altéré.

Peuples! soyez grands par la civilisation, le génie, les arts, le commerce, l'industrie, et non par l'ambition, l'amour des conquêtes, la vengeance des revers passés, la prétention à une supériorité qui passera aussi, qui appellera sur vous et sur vos territoires de sanglantes représailles, une domination plus absolue, la décimation de vos citoyens, le morcellement de votre empire, la perte de vos droits de nations!

Cherchez ce qui reste des conquêtes d'Alexandre, de César, de Charlemagne, et, disons-le en observateur attristé, de la France impériale, de cette France si chère, alors la France héroïque !

Toutes les guerres de peuple à peuple pour des maîtres insensés, pour quelques hommes se posant entre tous et au-dessus de tous, sont du sang répandu, des calamités incommensurables.

La nature, par ses fléaux; la mort, par ses ravages, n'ébranlent-elles pas assez le sol que vous foulez? ne moissonnent-elles pas assez de vos enfans?

Soyez donc tous pacifiques, et vous n'aurez pas besoin de vous défendre puisque vous ne chercherez point à conquérir; et s'il survient quelque Alexandre nouveau, peuples, unissez votre volonté, votre voix, et que cet ambitieux entende là où il est, et de toutes parts, ces mots qui seront pour lui égaux à la foudre : Tu n'es qu'un, nous sommes tous; tu n'iras pas plus loin !

Combattez seulement par la raison, par la piété touchante devant le Créateur suprême; combattez ces ennemis implacables de la paix des consciences, de l'union entre les peuples, entre les hommes, le fanatisme et la superstition, quels qu'ils soient, de quelque part qu'ils se révèlent, et partout où ils seront.

Éclairez vos esprits, adoucissez vos mœurs, créez des codes, moins pour punir les passions dange-

reuses que pour les prévenir ; des codes pour tracer les vertus et pour les récompenser. Partout, dans les lois, nous voyons le châtiment des crimes et des délits ; dans aucune loi nous ne voyons la récompense des bonnes actions. Et quand la vertu sera honorée, chérie, récompensée, vous n'aurez plus de vices, car chacun recherchera la vertu.

Peuples, soyez frères ! l'univers est votre patrie. Le sol que vous occupez est seulement celui où vous êtes nés, celui où vous vous plaisez depuis votre enfance, celui où vous voudrez mourir... mais le sol n'est qu'un point ; la patrie de tous les hommes, c'est l'univers !

DEUXIÈME PARTIE.

Motifs qui ont porté les fondateurs de la Fr.·.-Maç.·. à unir dans cette institution l'agréable à l'utile. — De l'intérieur des LL.·. — De leurs officiers et de leur administration. — De leurs réglemens particuliers. — Du G.·. O.·. — Des statuts généraux. — De la Maç.·. dans les départemens, dans les colonies et à Paris.

Ces principes de la Fr.·.-Maçon.·. sont simples, sans doute, mais ils sont sublimes. L'organisation de la société qui les enseigne devait être en même tems simple, mais d'une conception supérieure. Ce résultat a été obtenu.

Les fondateurs de la Fr.·.-Maçon.·. avaient à considérer, en hommes de sens, que pour créer une institution de morale et de bienfaisance, après

tant d'écoles de morale, de religions, de sectes et de maisons charitables, il fallait sortir des routes connues, inventer des moyens d'un intérêt puissant.

Ils unirent l'agréable à l'utile. A la faveur du charme des symboles, à l'attrait des plaisirs mondains, ils firent passer les lois de la plus pure morale et une charité indépendante de celle des établissemens religieux.

Par leurs principes, ils étaient moralistes. Sans attaquer aucune religion, ils créaient une *religion unique, universelle et immuable*, celle de la morale pour tous les hommes de tous les tems, de tous les lieux.

Par les symboles, ils intéressaient l'esprit et l'imagination; ils occupaient ingénieusement et utilement l'un et l'autre.

Par le gouvernement des LL.·., ils excitaient l'émulation, et, pourquoi ne pas l'avouer? ils stimulaient une innocente vanité. Tous les moyens ne sont-ils pas bons quand le but est louable?

Par les banquets et les fêtes, ils rapprochaient dans l'intimité des hommes charmés de se retrouver dans toutes les relations sociales. Ils fortifiaient aux banquets, comme dans la L.·., comme dans les sociétés profanes, l'union fraternelle.

Ce plan d'une si sage conception, exécuté avec la même sagesse, amélioré encore avec le tems, se retrouve au même degré dans l'organisation des L.·. et des autres Atel.·..

Tous les Maç.·., du premier au dernier grade, de la première dignité à la qualité de simple membre, sont FF.·.; tous ont les mêmes droits, tous ont les mêmes devoirs à remplir envers la société.

Les dignités d'une L.·. sont électives et annuelles. Le principe constitutionnel, passé dans l'ordre profane, est né du système maçon.·.. C'est une des grandes améliorations sociales que nous pouvons citer parmi tant d'autres. Les élections maç.·. se font rigoureusement chaque année; mais dans l'interêt de la L.·., et par un juste sentiment de gratitude pour les services rendus, les dignités conférées aux mêmes FF.·. peuvent être prorogées, d'année en année, pendant l'espace de trois ans. Plus, ce serait, d'un côté, faiblesse, insouciance, abandon d'un droit inaliénable; de l'autre, propriété, exigence, despotisme.

Le désir d'être réélu, ou la crainte de l'être pas, fait que chaque dignitaire remplit avec conscience la fonction qui lui est confiée. Quel que soit le motif, le bien commun en résulte. Le libre suffrage a fait l'élection, le libre suffrage change le poste. Il donne, sans ordre hiérarchique, le poste supérieur au F.·. qui occupait pent-être le poste le plus inférieur, et un poste inférieur à qui en occupait un plus élevé; et contre l'ordre de choses dans le monde prof.·., il n'y a pas de défaveur à descendre; il y a, comme partout, honneur à monter. Qui n'est pas content de la fonction qu'on lui a don-

née est libre de ne pas l'accepter : cela ne se fait pas, ou se fait peu ; cela serait contraire à l'esprit de l'institution. Il y a dans ces usages les doctrines de l'égalité la plus parfaite. C'est le consul romain qui prenait ou déposait la toge à la volonté de ses concitoyens. Dans la vie privée, on honorait l'ancien consul; dans la vie maç.·., on révère l'ancien Vén.·., l'ancien Dignit.·. quel qu'il soit, car tous les FF.·. sont soumis à la même fluctuation des suffrages.

L'organisation du personnel dans les institutions, associations ou assemblées profanes, politiques, judiciaires, philantropiques, ou de plaisir, se borne en général à un président, à un secrétaire ou greffier, quelques juges, administrateurs ou commissaires.

L'organisation d'une L.·., dont les membres peuvent être au nombre de sept à cinquante, cent ou deux cents, offre à tous un intérêt réel par des réceptions ingénieuses, des instructions variées, des discussions intéressantes ; les dignités et fonctions, ingénieusement multipliées, au nombre de quinze à vingt, présentent aux FF.·. qui en sont revêtus des occasions fréquentes de faire preuve de talent, de zèle et de dévouement frat.·..

Nous n'examinerons point ces différentes dignités ; nous dirons seulement que la force qui maintient est donnée au *Vénérable* ; la sagesse, qui pré-

serve, appartient à l'*Orateur;* l'assistance dans les Trav.·., et une partie de la direction, sont dans les attributions des *Surveillans*. Le *Secrétaire* est l'historien des faits de la L.·.; le *Trésorier* et l'*Hospitalier* sont les administrateurs du trésor de l'Atel.·. et de la caisse de bienfaisance.

Les autres fonctions, dans leurs spécialités, concourent au même but : la bonne administration, la régularité et la prospérité de la L.·..

Les LL.·. et autres Atel.·. sont administrés par des réglemens particuliers.

L'usage et l'expérience, de bonnes idées d'administration, ont fait établir ces réglemens. La jurisprudence maç.·. s'est formée sur ces bases de la pratique et de la réflexion, et les lois générales de l'ordre sont nées de la nécessité et de l'observation des faits dans les Atel.·..

A leur tour, les lois générales ou statuts généraux, ont réglé d'une manière uniforme toutes les lois particulières des Atel.·., afin que ce qui avait été sanctionné par le tems ne devînt pas, par la suite et suivant les circonstances, des lois arbitraires que l'on peut créer à volonté et pour les besoins du moment.

Dans leurs réglemens particuliers, les LL.·. tracent la marche de leur administration intérieure, les droits et les devoirs des FF.·., du premier Off.·. Dig.·. au simple membre sans fonctions; les règles,

pour tout ce qui tend au bien de la L.·., au bien des FF.·., à l'harmonie dans les choses comme dans les hommes.

Toutes les infractions aux lois générales ou particulières de la Maç.·., les délits, les peines, sont établis par les réglemens. Dans quelques-uns, des dispositions ont pour objet de récompenser les vertus. C'est une amélioration maç.·. qui bientôt deviendra générale pour les LL.·.. La Fr.·.-Maçon.·. doit encore cet exemple aux lois et aux codes profanes qui *punissent* et *ne récompensent pas*, qui même ne dédommagent pas l'innocent, victime des erreurs involontaires, mais cruelles, des agens, quels qu'ils soient, de l'administration.

D'après les réglemens particuliers des LL.·., les FF.·. qui auraient à se plaindre d'une injustice notable ont droit de représentation à leurs Atel.·., et, dans le cas où ils n'obtiendraient pas une satisfaction méritée, ils peuvent s'adresser au G.·. O.·. qui, après les enquêtes convenables, juge en dernier ressort.

Les questions dogmatiques ou contentieuses, que les FF.·. ont à présenter, si elles sont dans le ressort des statuts généraux, sont soumises, par eux, aux LL.·. dont ils sont membres. Si ces LL.·. ne se croient point assez éclairées, elles ont recours au G.·. O.·. qui décide ces questions.

Une grande prudence doit toujours être de régle

à cet égard. Qu'on le sache bien, qu'on ne l'oublie jamais, ce n'est point pour s'occuper de théories inusitées, dangereuses ou sans portée utile, de controverses folles ou irritantes, de luttes, dites d'esprit, que la Maçon.·. a été instituée, c'est pour enseigner et pratiquer la saine et consolante morale, pour donner plus d'extension au but philantropique, pour s'éclairer de bonne foi afin d'éviter le mal et de faire le bien, pour se lier plus intimement par l'estime, la tolérance, la bonté, enfin par un échange de tous les sentimens fraternels. Qui n'a pas ces principes n'est pas Fr.·.-Maç.·., et, si néanmoins il se dit F.·., il usurpe un titre sacré. C'est à l'œuvre, au langage, et non au titre et au cordon, que l'on juge un F.·..

Des dignités, de l'administration et des réglemens particuliers des LL.·., nous devrions passer aux dignités, à l'administration du G.·. O.·. et aux statuts généraux de l'ordre.

Mais tous les FF.·. connaissent la composition et l'administration du G.·. O.·., et les statuts généraux, depuis quelque tems surtout, sont passés dans les mains de tout le monde.

Nous dirons cependant un mot des uns et des autres.

Les lois générales de la Maç.·. en France, ou statuts généraux de l'Ordre, sont l'expression de la volonté de tous les Atel.·., représentés dans la dis-

cussion et l'adoption par les Dép.·. de ces Atel.·., Off.·. du G.·. O.·. ou simples Dép.·. et Présidens d'Atel.·.

C'est ainsi que les législateurs, partant des usages établis dans les LL.·., de la règle de l'expérience, de l'unité de principes, de vœux et d'administration, ont créé et promulgué le code des lois maç.·., sous le titre de *Statuts généraux*.

Le G.·. O.·., depuis la rénovation de la Maç.·., en 1795, les publia successivement en 1800, 1806 et 1826.

En ce moment il s'occupe de leur révision.

Tous les FF.·. appelés à cet important travail ne perdront pas de vue, sans doute, que la Maç.·. n'est point un empire tumultueux où il faut des lois pour chaque oscillation, pour l'opinion du jour, pour le caprice de tel qui prétend avoir des idées plus élevées et plus vastes que celles des autres.

La Maçon.·. est une institution à part. Elle n'est pas venue pour se modeler sur les institutions existantes ou à venir, et pour en prendre les usages par imitation, sans goût et sans choix.

Sa législation doit, comme elle, être une législation à part, une législation de famille et non de palais.

Cette législation est établie depuis longues années, et si bien établie, que la Maç.·. a toujours été grande et prospère avec elle. Songez à ce passé; craignez un avenir douteux.

Législateurs ! modifiez, améliorez ; ne créez pas. Vos créations seraient des innovations, et les innovations sont ce qu'il y a plus funeste là où tout est bien constitué. Les lois improvisées ne sont jamais durables : vous le savez d'autre part ; n'en faites pas l'expérience en Maç.·.. Elles déconsidèrent les bonnes lois et détruisent le respect et l'obéissance.

Maintenant, nous dirons que le G.·. O.·. est une conception des plus remarquables. Outre les G.·. Dig.·. et Off.·. d'Hon.·. de l'ordre, le G.·. O.·. se compose d'*Off.·. Hon.·.*, d'*Off.·. Tit.·.*, de *Présidens* et de *Dép.·.* d'Atel.·. qui prennent part à l'administration divisée en quatre chambres ayant chacune des attributions spéciales, et en un grand collége des rites pour la collation des trois plus hauts degrés de la Maç.·..

Principes larges, distribution parfaite de l'administration, garantie dans les personnes, dans les fonctions, dans tout ce qui tient à la justice, aux finances et à leur contrôle, à la sécurité de l'ordre en général et des Atel.·., chacun en particulier.

Tous les six mois, dans un *compte-rendu*, le G.·. O.·. fait connaître aux Atel.·. les Trav.·. de son administration, sous le rapport des affaires et des finances, indépendamment d'une correspondance active et suivie.

Les Atel.·. sont isolés, le G.·. O.·. est isolé. Mais, par la communauté des sentimens, par le besoin de marcher dans la même voie, par le but

qui est le même pour tous, les Atel.·. et le G.·. O.·. forment un tout indivisible.

Le G.·. O.·. est le chef d'ordre de la Maç.·. en France. Il est pour les LL.·., comme pour l'autorité civile, la garantie du bon ordre, du bon esprit, de la bonne administration, de la fidélité aux devoirs de Maç.·. et de citoyens.

Il veille à ce que les lois maç.·., toujours en harmonie avec les lois de l'état, soient respectées et observées dans les Atel.·.; à ce que les principes maç.·. seuls servent de règle dans les actions et dans les discours des FF.·. réunis en L.·.; à ce que, sous tous les rapports, les actes et les paroles ne puissent jamais porter à la déconsidération de l'ordre maç.·.; que, au contraire, tout soit pour l'honneur, la gloire et l'extension de l'ordre.

Il ne sera pas sans intérêt, c'est même un complément nécessaire de cette seconde partie, d'examiner comment la Fr.·.-Maç.·. est comprise par les LL.·., dans les départemens, dans les colonies et à Paris.

C'est un fait reconnu de tous que la Maç.·. est professée en France sans distinction d'Orient et de classes de FF.·., avec le même zèle, la même dignité et la plus louable ardeur pour sa propagation.

Mais, dans les départemens et dans les colonies, cette institution, bien que ce que nous allons dire ne soit pas d'une vérité rigoureuse, est *aristocratique*; à Paris elle est *populaire*.

Expliquons cette double qualification.

Dans les départemens et dans les colonies, les Maç.·. de chaque O.·. sont ordinairement les hommes les plus recommandables par leur position sociale, leur mérite, leurs vertus. Ils se connaissent intimement comme citadins et comme FF.·., et quand l'un d'eux propose un candidat, le candidat, à l'indication de son nom seul, est déjà connu. Il faut que sa réputation d'honnête homme, d'homme ayant des moyens d'existence, d'homme de mérite, d'homme de choix enfin, soit sans tache, sans nuage; que toutes informations ultérieures répondent à cette bonne réputation; alors on l'admet avec solennité. On lui fait subir des épreuves graves, sévères; on lui adresse des questions fermes, consciencieuses; on n'effleure pas les difficultés; on les creuse; on veut avoir raison de tout. Rien n'est mieux, rien n'est plus sage.

S'il est reçu Maç.·., on le sait bientôt dans la ville, non que les FF.·. soient portés à l'indiscrétion ou à la vanité; mais l'investigation des Prof.·. se fait facilement jour sur ce point; et comme on sait que les Maç.·. sont difficiles dans leurs alliances frat.·., le nouveau F.·. en acquiert plus d'estime parmi ses compatriotes qui ne sont point Maç.·.

Là, vous voyez percer l'*aristocratie*, et certes celle-là est louable. Elle l'est un peu moins peut-être, quoique honorable dans l'intention, quand les

FF.·. examinent l'état ou la profession des Prof.·. d'un ordre social inférieur. Le petit commerce, la petite industrie, ceux qu'on appelle artisans, ne sont pas toujours reçus. Cette aristocratie matérielle est blâmable sans doute, mais elle l'est un peu moins cependant en considérant les motifs par lesquels on prétend la justifier. Un artisan, dit-on, un commerçant d'objets de détail, n'a pour exister lui et sa famille que son industrie ou son commerce. Il doit à lui et aux siens son tems et les ressources de son labeur : point de tems à perdre, point d'argent à donner sans qu'il n'en résulte des privations, peut-être de la gêne; par conséquent impossibilité de faire des sacrifices, de supporter les charges ou présentes ou à venir. La maxime des Maç.·. des départemens et des colonies est chez tous la même : *Donnez; ne recevez pas*. Nous exprimerons notre opinion à cet égard un peu plus loin.

A Paris, le centre des affaires, le point de mire de toutes les imaginations, l'*Eldorado* de toutes les personnes de la province et d'une foule d'étrangers; à Paris, la ville universelle, la Maç.·. est professée honorablement, mais parfois un peu à l'aventure. On y reçoit à peu près quiconque demande l'initiation. On s'informe si le candidat est honnête homme, s'il a des moyens d'existence par sa fortune ou ses occupations. Si les renseignemens sont bons, on admet le condidat présenté; cela est naturel et bien. Mais ces renseignemens sont-ils pris

avec le plus grand soin? a-t-on étudié personnellement le caractère de l'aspirant? s'est-on bien enquis de ses mœurs, de ses habitudes? sait-on bien, par ce qu'il a fait, ce qu'il fait, ce qu'il pourra faire un jour? nous le croyons.

Nous avons dit qu'on recevait un peu à l'aventure; nous le répétons. À quelques exceptions près, et dans des circonstances extraordinaires bien constantes, bien motivées, on ne devrait admettre à l'initiation à Paris, les étrangers ou les personnes des départemens ou des colonies, que celles qui ont une année de domicile: l'art. 3 des statuts généraux de l'ordre l'exige formellement. Cette disposition observée, il faut encore s'assurer, par une scrupuleuse investigation, que ces personnes ont de la moralité, de la fortune ou un honorable travail.

Si par exemple vous recevez un étranger ou une personne des départemens en passage à Paris, ou n'y devant séjourner que quelques semaines, qui vous donnera l'assurance qu'il n'a point été refusé par la L.·. de la ville où il a son domicile légal? C'est la seule question que nous ferons.

Vous recevez donc contre le vœu des statuts, et vous mécontentez à juste titre les FF.·. de l'O.·., où naturellement il devait obtenir l'initiation s'il l'avait demandée et s'il en était digne.

Ces cas sont peu nombreux sans doute; il est possible qu'ils ne soient point arrivés; mais enfin, s'il

y en a eu, s'ils peuvent avoir lieu, voyez le danger. Évitez-le.

Nous avons dit aussi qu'à Paris la Maç.·. était populaire.

Oh! ce n'est pas un reproche que nous faisons.

Disons-le franchement. Les hommes riches, de haute position sociale, de mérite, de vertu, n'ont pas nécessairement besoin de se faire admettre dans l'institution Maçon.·.. Leur éducation, leur rang dans le monde, la considération qu'ils ont acquise, leur ont donné les connaissances morales que nous enseignons. Leur fortune les met à même d'exercer sans excitation nos actes de charité.

En demandant à être admis parmi nous, ces hommes nous font honneur. Leur présence nous fortifie, nous encourage. Ils nous sont utiles, et nous ne pouvons, hors des catastrophes privées, user envers eux de réciprocité.

Par leur admission parmi nous; par le concours de leurs lumières, de leur fortune; par leur exemple, ils soutiennent et élèvent l'institution. Ils en sont les premiers bienfaiteurs, les premiers appuis. Nous le savons, nous le disons, et cet aveu est doux pour nous.

La Maç.·. est essentiellement créée pour le peuple. Développons notre pensée.

Le Maç.·. donne au peuple d'utiles instructions, de bons exemples. Elle le guide par la parole et par l'action.

Elle adoucit dans quelques hommes les mœurs âpres; efface les aspérités des caractères; modifie ou détruit les habitudes d'intempérance; soutient ou retrempe l'amour du travail; porte à une prudente économie, à une bonne règle de conduite; elle fait penser à l'avenir, et met toujours sous les yeux la règle du devoir, la ligne droite de l'honneur.

Recevez donc l'artisan, le modeste commerçant, toute personne qui ne dépend que de ses bras ou d'une honnête industrie; mais ne la recevez que si elle est honnête, laborieuse, et si elle remplit bien tous ses devoirs.

Ne recevez pas un individu, fût-il établi, s'il est immoral ou s'il craint le travail; s'il calcule qu'en donnant quelques pièces d'argent pour son initiation, il pourra en quelque sorte tenir en réserve et mettre à contribution, suivant l'à-propos, la bonté, l'humanité des LL.·. ou des FF.·..

Si un homme du peuple, d'un état libre, nous demandait, à nous, de le faire recevoir Fr.·.-Maç.·., nous lui tiendrions un langage dont il apprécierait tout de suite la loyauté et la franchise, car l'homme du peuple a le sens juste et ne craint pas la vérité. Nous lui dirions : La Maç.·. est morale et philantropique. Elle vous enseignera ou rappellera sans cesse vos devoirs de citoyen et de Maç.·.. Si cet enseignement, tout moral, ne convient pas à votre intelligence, à votre volonté; si vous ne promettez pas de vous y conformer en

homme docile et persévérant, nous ne vous recevrons pas.

La Maç.·. est bienfaisante; mais vous avez un droit de réception à payer, une cotisation annuelle à supporter, des actes de charité à faire. Pour ces sacrifices, s'ils sont au-dessus de votre gain journalier, prélevez-les sur vos plaisirs ou renoncez à être Fr.·.-Maç.·..

La Maç.·. reçoit pour donner; les FF.·. donnent tous; ceux qui ont le plus de moyens donnent plus que les autres.

Si vous négligez vos travaux; si vous avez des habitudes de dépense hors de proportion avec vos ressources; si, par des imprudences volontaires, vous devenez malheureux, quoique reçu Maç.·., vous n'obtiendrez rien de nous, et même, justement sévères à votre égard, nous vous éloignerons de notre société.

Mais si, laborieux et sans vices, membre de notre société depuis long-tems, et y ayant rempli tous vos devoirs de Maç.·., vous manquez de travail; si vous tombez malade, vous ou les vôtres, et que vos moyens soient insuffisans, notre amitié, nos secours vous seront acquis : vous êtes bon Maç.·., nous serons bons FF.·.; si, toujours laborieux et honnête homme, vous éprouvez des pertes par de mauvais débiteurs ou par des sinistres, nous serons encore là, toujours là, pour vous aider, vous soutenir. L'homme laborieux et économe que le mal-

heur, les maladies, les infirmités accablent, peut tout attendre de nos principes, de notre bonne volonté. Il aura en nous appui et secours. Nous sommes affectionnés et bienfaisans ; mais nous ne consentirons jamais, même par pitié, à être dupes. Nous voulons des FF.·. et non pas des mendians.

Voilà comme nous entendons que la Maç.·. soit populaire.

On aura bien compris par nos observations que la plupart des notabilités départementales appartiennent aux LL.·. de leur O.·..

Les LL.·. de Paris, bien qu'en certain nombre populaires, ont aussi leurs notabilités. Nous citerions avec un juste orgueil et une bien douce satisfaction les noms de nos RR.·. FF.·. ; mais ils sont trop connus en Maç.·. pour que cette sorte de nomenclature soit nécessaire. Qui ne sait en effet que nous comptons aujourd'hui, comme par le passé, de nobles et dignes Maç.·. à la Chambre des Pairs, à la Chambre des Députés, dans les hautes fonctions publiques, dans la magistrature, dans le barreau, dans le haut commerce, dans la haute industrie, et dans les classes des gens de lettres et des artistes ?

—

TROISIÈME PARTIE ET CONCLUSIONS.

Principales époques de la Fr.·.-Maç.·., de 1725 à 1836. — Situation actuelle de l'institution. — Ses droits à une position supérieure. — Ce que cette position pourrait être. — Vœux et moyens pour atteindre le but de ce *Tableau historique*.

L'exposé que nous avons fait des principes maç.·., de l'organisation des LL.·., du G.·. O.·., des lois générales ou particulières de l'Ordre, de la Maç.·. dans les différens OO.·., n'atteindrait pas le but que nous nous proposons, si nous ne rappelions sommairement les époques principales de la Fr.·.-Maç.·. en France, et la situation actuelle de cette institution.

Nous ne discuterons point son origine : que, par succession ou dérivation, elle vienne de l'Inde, de l'Égypte, de la Grèce, des Gaules, de la France ou de l'Angleterre, peu importe; c'est une controverse d'auteurs, et ici nous sommes historien.

Les faits accomplis en France nous sont acquis. Rien dans ce que nous allons dire n'est controversable ; nous ne faisons que rappeler ce qui a été constaté.

En 1725, la première L.·. est instituée à Paris par quelques Anglais, aidés de plusieurs de nos compatriotes.

De 1726 à 1735, trois autres LL.·. sont établies. Le duc d'Aumont est reçu maître dans celle qui se tenait chez Landelle, traiteur, rue de Bussy : elle prend de nom de *L.·. d'Aumont*.

En 1736, les quatre LL.·. qui avaient nommé lord Derwent-Waters en qualité de G.·.-M.·., lui donnent pour successeur lord d'Harnouester. Le docteur écossais Ramsay, que l'on tient pour fondateur du rite écossais, était orateur lors de cette élection.

En 1737, lord d'Harnouester, rappelé à Londres, est remplacé à la grande maîtrise par le duc d'Antin.

En 1742, vingt-deux LL.·. existaient à Paris, et plus de deux cents dans la province.

En 1743, le duc de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang royal, est élu G.·.-Maît.·. Le prince de Conti et le maréchal de Saxe concoururent à cette candidature.

En 1745, une L.·. est attachée à la cour; elle prend le titre de *L.·. de la chambre du Roi*.

En 1756, la grande L.·., qui jusqu'alors avait porté le titre de *Gr.·. L.·. anglaise de France*, ne prend plus que le titre de *Gr.·. L.·. de France*.

Le comte de Clermont meurt en 1771. Son neveu, le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, est élu G.·.-M.·.; le duc de Luxembourg est nommé administrateur général de l'Ordre.

En 1776, le G.·. O.·. accorde des constitutions à la L.·. des *Neuf-Sœurs*, L.·. où brillèrent Helvétius, Franklin, Voltaire, Court-de-Gebelin, Lacépède, Lalande, et presque toutes les notabilités des lettres et des arts.

En 1777, la L.·. de *la Candeur*, composée des plus illustres personnages de la noblesse française, donne la première *L.·. d'adoption* qui ait existé. La duchesse de Chartres la présida en qualité de Grande-Maîtresse, aidée des illustres sœurs, duchesse de Bourbon et princesse de Lamballe.

Ce fut en 1785 que le F.·. Court-de-Gebelin, et quelques autres FF.·., établirent un convent philosophique, où ils appelèrent Joseph Balsamo, comte de Cagliostro, Mesmer et Saint-Martin pour y développer leurs doctrines. Cagliostro accepta, mais il éluda quelque tems et refusa de tenir sa promesse.

La révolution de 1789 approchait. Jusqu'à cette époque, nos ennemis (du rang desquels sortirent pour se lier irrévocablement à nous, nos RR.·. FF.·. abbé Sicard, curé Robin, chanoine Pingré, grand-vicaire d'Alès (d'Anduze), évêque Saurine, etc., etc.), nous appelaient *athées*! Après 1789, ils nous traitèrent de *révolutionnaires*!

Bien *athées* en effet ceux qui reconnaissent, et en toutes choses louent le Dieu suprême, et respectent toutes les croyances! Bien *révolutionnaires* aussi les LL.·. qui, depuis 1789, s'éteignent peu à peu et cessent tout-à-fait leurs Trav.·. en 1793; les Maç.·. qui meurent sur l'échafaud comme *contre-révolutionnaires*, ou gémissent dans les fers, comme Roettiers de Montaleau père, accusé d'être *suspect*!

En 1795, ce digne et R.·. F.·., en sortant de prison, ranime le G.·. O.·. et les LL.·., et refuse

le titre de *G.·.-M.·.* que lui décernent les FF.·., pour n'accepter que celui de *G.·. Vén.·.*.

En 1798, les autorités locales d'une ville du département du Nord (Lille), consultent l'autorité supérieure sur l'existence des LL.·. qui se sont remises en vigueur dans leur O.·.. Le ministre de la police, Le Carlier, répond « qu'aucune loi ne pro-» hibe les réunions de Fr.·. Maç.·.. »

En 1805, Joseph Napoléon, frère aîné de l'empereur, est nommé G.·.-M.·. Le prince Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire, et Joachim Murat, roi de Naples, sont nommés G.·.-M.·. adjoints.

Napoléon, en permettant à son frère d'accepter la grande-maîtrise de l'ordre, accordait à notre institution une protection réelle. Chez l'empereur, *tolérer* c'était *protéger*, et de fait ce fut l'époque la plus brillante de la Maç.·.. Près de douze cents LL.·. existaient dans l'empire français : à Paris, dans les départemens, dans les colonies, dans les pays réunis, dans les armées ; les plus hauts fonctionnaires publics, les maréchaux, les généraux, une foule d'officiers de tous grades, les magistrats, les savans, les artistes, le commerce, l'industrie, presque toute la France, dans ses notabilités, fraternisait maçonniquement avec les Maç.·. simples citoyens ; c'était comme une initiation générale. Que de beaux traits d'héroïsme et d'humanité eurent lieu alors de

la part des Maç.·. sur les champs de batailles, sur mer et dans nos cités !

L'empereur, l'empire disparaissent : pas un trait de félonie ou de lâcheté ne signale les LL.·. ni les FF.·.. Nous ne parlons pas de quelques hommes politiques : la Maç.·. ne change point l'homme, elle le modifie. Les hommes politiques ne sont Maç.·. que dans la vie privée. Ces quelques personnages à part, les Maç.·. avaient été loyaux et fidèles sous le conquérant ; ils respectèrent l'illustre vaincu : ils affectionnent vivement, ils ne haïssent jamais ; le culte du malheur surtout est sacré pour eux.

La restauration de 1814 pesa d'abord de tout son poids sur la Maç.·., non par une proscription officielle, mais par les susceptibilités tyranniques de quelques courtisans et de quelques prêtres arrivés subitement au pouvoir.

Cependant, Louis XVIII, homme grave, souverain formé à l'école du malheur, devenu roi comme une transition entre la guerre et le besoin de repos, Louis XVIII veut marcher et régner avec les idées de son siècle. Il donne la *Charte*, c'est le gouvernement constitutionnel. Ce principe nous protége. Louis XVIII ne méconnaîtra pas la Maç.·.. En effet, éclairé par un de nos anciens FF.·., le maréchal de Beurnonville, qui, en lui parlant des Maç.·., lui dit : *Je réponds d'eux comme de moi*, *Sire !* Louis XVIII permet que la Maç.·. reprenne son cours ordinaire, et donne son agrément au maréchal, qui venait

d'être nommé G.·.-M.·. Adj.·. avec le maréchal Macdonald.

Et dans la même année (1814), du consentement du roi, la L.·. des *Soutiens de la couronne* est instituée pour une compagnie des gardes-du-corps commandée par le maréchal Marmont. Le duc de Luxembourg, commandant d'une autre compagnie des mêmes gardes, concourt à l'installation.

Les LL.·. ont repris leur activité ; depuis lors cinq à six cents Atel.·. sont répandus sur le sol français, se livrant à leur pratique habituelle de la morale et de la bienfaisance, évitant tout contact avec ce qui ne se rattache pas directement au but de la Maç.·..

Charles X continua à notre institution la tolérance que Louis XVIII lui avait accordée.

Le gouvernement de ce prince n'était pas exclusivement composé des membres de la *Camarilla*. Il y avait des hommes politiques qui voyaient la marche rapide de la congrégation vers l'absolutisme. Ils savaient que les doctrines de la Maç.·., et l'action directe de cette institution sur la masse des citoyens, formaient un contre-poids imposant à l'ambition et à l'influence du clergé.

Ces hommes de bonne vue et de prévoyance savaient aussi que la Maç.·. rapproche tous les hommes à opinions religieuses ou politiques fortement conçues, non pour leur offrir un champ à la discussion et aux luttes de la pensée, mais, au contraire,

pour effacer ou calmer ces irritations d'opinions, en ne présentant à toutes les idées, à tous les cœurs, que des sentimens d'harmonie, de paix, de fusion fraternelle. C'était une trève, et plus d'une trève a valu la paix, ou, tôt ou tard, l'a amenée.

Ces mêmes hommes qui n'étaient peut-être point Maç.·., qui peut-être n'aimaient pas la Maç.·., la soutinrent comme une puissance à opposer à une autre puissance. Ce moyen de gouvernement a produit son effet. Qui sait si dans l'avenir on ne l'emploiera pas encore !

Les grands événemens de 1830 ont agi sur tous les esprits. Dans la remarque que nous allons faire, nous ne nous occupons point de ce qui est en dehors de notre sujet.

Quelques Maç.·. isolés, rêveurs, hommes honorables dans leur position, dans leurs intentions même, hommes de mérite sans doute, mais qui n'avaient pas celui de la sagesse et de la prudence; ces M.·., prenant leurs idées intimes pour les idées de tous, ont pensé que l'on pouvait aussi faire une révolution en Maç.·.. Ils avaient oublié, car ils ne pouvaient ignorer, que les révolutions sont inconnues dans l'empire fraternel.

Ils voulaient un renouvellement du système Maç.·., d'autres instructions de grades, d'autres enseignemens de L.·., un autre corps général de l'Ordre... Ils ont parlé, ils ont écrit; leur parole n'a séduit aucune des deux ou trois LL.·. où ils ont

essayé de proposer leurs vues. Leurs écrits n'ont excité qu'une curiosité momentanée. La force d'inertie qu'on a opposée aux uns et aux autres a remis toute chose à sa place. Toutes les LL.·., tous les FF.·. sont restés en paix, et la Maç.·. est aujourd'hui ce qu'elle était jadis.

Il en sera toujours ainsi de cette Maç.·. qui, dès son origine, a formulé ses principes, ses enseignemens, et a tracé le cercle inextensible et infranchissable où elle s'est renfermée. C'est la première société du monde pour sa pensée grande et sublime ; c'est aussi la première qui ait conservé ses limites, sans rien perdre, sans rien envahir.

Avant cette époque, bien antérieurement, et dans la Maç.·. elle-même, il y avait eu schisme de *rites*, schisme de *puissance* ; mais la lutte était toute d'intérieur ; les armes que l'on employait étaient courtoises. Cette lutte, qui de loin à loin tourmentait les hommes de paix de nos temples, plus que tous autres sachant bien qu'il n'y a pas de société parfaite, n'est cependant jamais sortie d'une polémique supportable, sinon judicieuse et sage, et le monde Prof.·. n'en a point été importuné.

Force et raison sont restées à qui de droit. Les dissidens étaient nos FF.·., ils ont repris leur rang parmi nous. La paix est générale sans qu'on ait eu besoin de faire la paix. Ce fait est remarquable, car il est inusité.

La Maç.·. a eu une augmentation progressive,

soutenue, malgré l'*étrangeté* de son titre. La *futilité* qu'on lui a supposée n'a pas éloigné de son sein les hommes graves. Cent ans se sont passés ainsi, et la rénovation séculaire voit le même zèle, la même constance et le même succès.

Le monde Prof.·. sait que la Fr.·.-Maç.·. est une société de morale et de bienfaisance, et à ce simple titre elle a droit à sa sympathie. Il sait aussi qu'elle a toujours évité de se lier avec les autres sociétés dites *secrètes*, et jamais, dans aucun désordre, n'a paru une L.·. ou un F.·. au nom de la Maç.·., qui, tout entière, l'eût démenti s'il eût osé se donner pour son missionnairé ou son interprète.

Ces principes sont les mêmes partout ; mais la position de la Maç.·. n'est pas la même.

En Angleterre, en Prusse, en Suède, aux États-Unis, au Brésil, à Haïti, elle est protégée par les rois ou par les chefs des états.

En France, elle est seulement tolérée. Cette tolérance, plus que jamais remarquable, est une haute faveur dont nous sentons vivement le prix; mais n'y a-t-il pas une autre position pour elle ?

La France avec raison s'énorgueillit de ses institutions nationales sous le rapport des lois, des cultes, des sciences, des arts, du commerce, de l'industrie et des associations philantropiques.

Qu'est-ce que la Fr.·.-Maç.·.? une école et un code de morale et de bienfaisance.

Depuis que la Maç.·. existe, les LL.·., les FF.·.

se sont associés à la pitié publique dans toutes les calamités. Les hôpitaux, les sinistres, les malheurs privés, l'indigence, les souffrances du corps, les douleurs de l'ame ont trouvé dans le cœur des Maç.·. des appuis, des secours, des consolations.

Il est de l'intérêt de tout gouvernement sage et paternel de réunir à lui, par un grand acte de munificence, toutes les institutions et associations qui professent les doctrines du bien, de l'ordre et de l'humanité.

La Fr.·.-Maç.·. est la plus ancienne et la plus célèbre de ces institutions.

Elle est la seule qui ait des principes aussi étendus de morale, de philantropie, d'utilité générale, et qui offre à l'état plus de garantie et de sécurité; qui puisse justifier d'une existence active et jamais interrompue de cent onze années, qui soit enfin aux yeux de tous plus digne d'estime et de confiance.

L'institution Maç.·. est appelée à fixer l'attention du gouvernement sous le point de vue le plus élevé. Cent mille Maç.·. Français, répandus sur le territoire national, presque tous notables, tous bons et loyaux citoyens, espèrent un grand acte de justice et de bienveillance royales.

Eh! sous un prince où tout ce qui est grand, noble, utile est protégé, encouragé, applaudi, récompensé; sous un prince que la nation a appelé à son gouvernement suprême; sous un père de famille si affectionné à ses enfans, la Maç.·., cette

grande famille de Français, de citoyens, de FF.·.,
pourrait-elle ne pas être jugée ce qu'elle est, vue comme elle doit l'être, traitée comme elle le mérite ? n'aura-t-elle pas une part digne de lui, de la nation et d'elle-même, à cette justice et à cette bienveillance qui sont accordées à tout ce qui en est digne ?

Espérons ! elle obtiendra une récompense aussi flatteuse qu'encourageante.

Sa place est marquée parmi les institutions éminentes et charitables de l'état; c'est dire que la Fr.·.-Maç.·. pourrait être considérée et reconnue comme *Institution de morale et de philantropie maçonniques*.

Et s'il en était ainsi, l'acte officiel qui lui conférerait ce titre tracerait le cercle de ses devoirs et de ses droits. Il pourrait y être dit :

« L'institution de morale et de philantropie ma-
» çonniques enseigne la morale universelle, les
» principes et la pratique de la bienfaisance.

» Toutes les matières religieuses et politiques
» lui sont et resteront à jamais étrangères.

» Elle est libre dans ses réunions, pratiques et
» mystères.

» Nul ne pourra être introduit dans les assem-
» blées et réunions de l'institution s'il n'a été
» reçu Maç.·..

» Chaque L.·. ou autre Atel.·. de l'institution
» relève du G.·. O.·., chef d'ordre de la Maç.·. en

» France, législateur, régulateur et administrateur.

» Le G.·. O.·. a une juridiction souveraine sur » les Atel.·., dans les limites tracées par les statuts » généraux de l'institution.

» Le G.·. O.·. et les sociétés Maç.·. de sa cor- » respondance pourront placer et retirer les fonds » de leur administration respective sur le trésor » public, les caisses d'épargne et de prévoyance. » Ce placement aura lieu au nom de chaque société » M.·. représentée par ses cinq premiers offi- » ciers ou directeurs annuels. Foi en justice, auto- » rité et droit seront accordés à tous les actes faits » dans ce cas d'administration. »

Cette reconnaissance légale de la Fr.·.-Maç.·. donnerait de la force et des développemens à toutes les sociétés Maç.·. de la correspondance du G.·. O.·., centre de l'unité Maç.·..

Alors, les FF.·. capitalistes, le G.·. O.·., les Atel.·., les FF.·., dans l'intérêt de l'Ordre ; les Prof.·., dans un objet d'honorable spéculation, réuniraient les capitaux nécessaires pour la construction d'un grand édifice Maç.·. où s'assembleraient le G.·. O.·. et les différens Atel.·. de la capitale ; et la Maç.·. de Paris pourrait présenter aux FF.·. des départemens, aux nombreux FF.·. Visit.·. des OO.·. étrangers, un lieu de réunion, de Trav.·. et de communication fraternelle digne de l'institution dans la première ville du monde.

L'institution Maç.·. placée parmi les institu-

tions d'utilité publique que le gouvernement protége, telles que le sont par exemple les associations Prof.·., la *société pour l'enseignement élémentaire*, la *société de la morale chrétienne*, la *société philantropique*, etc., les Prof.·. brigueraient l'honneur d'appartenir à une société antique, célèbre, éminente par ses doctrines et par sa charité, et placée irrévocablement dans la haute position qui lui convient et où tous les vœux l'appellent.

L'enseignement de la morale, la pratique de la bienfaisance seraient organisés sur de plus larges bases. Au lieu de bienfaits isolés, de secours donnés suivant l'inspiration et le moment, ce seraient des écoles, des cours, des prix, des fondations, un système d'enseignement et de philantropie médités, établis, développés, permanens. Le gouvernement et les citoyens en recueilleraient le fruit, et l'institution Maç.·. de la gloire et du bonheur.

CONCLUSIONS.

Notre vœu sera bien jugé par vous tous, RR.·. et Ill.·. FF.·. Visit.·., mais ce n'est point assez. Il faut qu'il soit plus qu'un désir individuel : il faut qu'il soit général ; mais comment le rendre tel ?

Nous exprimerons notre pensée avec bonne foi et liberté, car si nous ne sommes pas dans l'erreur, il n'y a que de l'utilité à l'admettre.

Chaque L.·., chaque Atel.·. dans l'intérieur de

ses Trav.·. pourrait examiner l'importante question que nous proposons.

Et chaque Atel.·., bien convaincu de l'avantage de voir la Maç.·., sans être en rien changée, placée sous l'aide et la bienveillance spéciale du gouvernement, exprimerait au chef d'Ordre Maç.·. les avantages qui lui sembleraient découler de cette reconnaissance officielle, l'opinion sur les moyens de l'obtenir et le vœu que toutes les tentatives convenables fussent faites à cet égard.

Ces moyens, et que tous et chacun veuillent bien nous comprendre, ne doivent point s'écarter du seul but que l'on puisse espérer d'atteindre, celui d'arriver près du pouvoir d'où émanent toute justice et toute munificence.

Le chef d'Ordre alors, fort de l'assentiment qui serait, sans nul doute, unanime de la part des Atel.·. zélés, des vrais Maç.·., réunirait ses propres lumières à celles des corps Maç.·., et nous parviendrions au grand et immense résultat que nous osons prévoir.

RR.·. et Ill.·. FF.·., le vœu est formé ; il restera. Puisse-t-il, aidé de vos Lum.·. et des nobles efforts de votre zèle pour la Fr.·.-Maç.·., avoir l'heureux résultat du grain de blé confié à une terre féconde !

FIN.

